

Compte rendu de la réunion du Groupement des Propriétaires Le Boat (GPLB)

Dimanche 04 février 2018 à Reims

Ordre du Jour :

1. Accueil des participants
2. Introduction et tour de table
3. Nomination du secrétaire de séance
4. Approbation du CR réunion St-Jean-de-Losne 2017
5. Rapport d'activités depuis St-Jean-de-Losne
6. Nomination du remplaçant d'André Lafond au CoPil
7. Effectif au 30 janvier 2018 – Trombinoscope
8. Pourquoi Le GPLB ? / Relations avec Le Boat
9. Travaux du CoPil
10. Commission Bases Le Boat
11. Commission Relation / Communication / Site
12. Commission Aménagement / Equipement intérieur
13. Commission Navigation / Pilotage
14. Commission Navigation Tourisme
15. Commission Hôtellerie / Restauration
16. Commission Les Bateaux
17. Prochaine réunion des propriétaires

Cette réunion des propriétaires rassemble les propriétaires de 18 bateaux, soit 32 personnes (moins quelques-unes qui ont préféré visiter la ville) en cette troisième année. Remerciements à Eric Sacotte, de Reims, pour l'organisation logistique.

Nouveaux propriétaires qui nous ont rejoints ces derniers mois et qui sont présents à cette réunion : Mme et M. Dormois, Mme et M. Parcheminier, Mme et M. Rainjonneau, Mme et M. Savel.

Tour de table :

Jacques BAIER (CoPil), Christiane BALEUX, Gérard BILLET, Claude BUDRY, Christian CREUSOT (CoPil), Roger DIEBOLT, Vincent DORMOIS, Annie et Gérard FOULONNEAU, Monique et Henri GARCIN, Christine et Lothain GRAND, Jean LARROQUE (CoPil), Joëlle et René PARCHEMINIER, Philippe PRIN, Geneviève et Gérard RAINJONNEAU, Eric SACOTTE (CoPil), Jeanine et Pierre Eric SAVEL, Jaques SAULNIER, Marie-Anne et Philippe VANDERWILT.

Merci à Claude Budry qui accepte d'être le rédacteur du compte-rendu de séance.

Le CR de la réunion de Saint-Jean-de-Losne 2017 est adopté à l'unanimité.

Une personne est recherchée pour remplacer André Lafond, démissionnaire du Copil. Vincent Dormois s'annonce et est élu à l'unanimité. Les autres membres du CoPil sont : Jacques Baier, Christian Creusot, Jean Larroque, Eric Sacotte, Jacques Socolovert.

Effectif du GPLB : notre groupement des propriétaires compte 44 propriétaires de bateaux Le Boat sur environ 63 bateaux vendus en gestion, à notre connaissance.

Le Trombinoscope évolue. Il y manque encore quelques photos. Il est toujours possible de livrer une nouvelle photo (à envoyer à J Baier). Différents choix sont possibles pour rechercher d'autres propriétaires.

La liste des propriétaires annoncés chez nous figure sur le blog.

Les propriétaires de bateaux Le Boat représentent environ 8% de la flotte. 864 bateaux en 2014. Combien actuellement ?

Pourquoi le GPLB ? (Groupement des propriétaires Le Boat) : plusieurs propriétaires rappellent que leur choix de navigation en eaux intérieures est pour leur plaisir, et que la solution proposée par Le Boat que nous avons choisie, est de toute évidence la meilleure du marché.

Le Groupement doit permettre de faciliter les contacts entre propriétaires pour échanger nos expériences, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, dans les domaines des croisières, des escales, de la navigation, des sites remarquables, de la restauration, des bateaux, de la vie de tous les jours à bord.

Le Groupement doit aussi s'assurer que notre bateau (notre capital), est suivi et maintenu régulièrement de telle manière qu'il nous soit restitué selon les termes de notre contrat à minimum.

Le fonctionnement du Groupement est basé sur le principe de « l'Auberge Espagnole », à savoir qu'il contient ce que les membres y apportent.

Le « Comité de Pilotage » composé de 6 membres élus, coordonne et met en place les décisions de l'assemblée annuelle de ses membres.

Une personne est nommée pour représenter le Groupement auprès de la société Le Boat.

Il nous avait été dit / promis que chaque bateau serait muni d'un code barre afin de pouvoir recenser avec précision toutes les opérations effectuées sur chaque bateau.

Absence de Le Boat à cette réunion :

Il nous a été communiqué que Frédéric Molina et Chloé Tep ne disposent pas de compétences de décision. Il aurait été tout de même intéressant d'entendre de leur part les modifications intervenues avec le changement de propriétaire. Que ce soit une orientation stratégique différente ou une restructuration interne remettant en question les compétences des collaboratrices et collaborateurs. Du fait que l'on nous a toujours considéré comme partenaire de la société Le Boat jusqu'il y a peu, nous aurions apprécié une explication plus franche et transparente. Nous souhaitons obtenir un organigramme de la société pour savoir à qui s'adresser selon le problème.

Plusieurs propriétaires se sont plaints de l'absence de Le Boat au Salon nautique de Paris.

Mme Line Luguenot est la directrice distribution Europe du Sud-UK-US-Benelux-Afrique chez Le Boat à Castelnaudary.

Il est difficile d'avoir un interlocuteur par bateau. La discussion s'engage sur les contacts à prendre au sujet de problèmes de nos bateaux. Si le contact direct avec la base est bien sur possible, Chloé Tep doit être informée, car c'est bien elle la personne chargée des relations avec les propriétaires.

Il est dans notre intérêt de garder de bons contacts avec Le Boat mais nous devons rester vigilants pour sauvegarder notre capital.

Après les conseils donnés par plusieurs propriétaires pour le suivi de l'état du bateau, il est rappelé qu'un contrat a été signé par chacun. Ce contrat ne prévoit aucun suivi par le propriétaire mais engage Le Boat à remettre le bateau en bon état de fonctionnement à une date prévue. Il est bien clair que pour ceux qui disposent du temps nécessaire et désirent que leur bateau soit dans le meilleur état possible, des visites à la base d'attache sont bienvenues spécialement en fin de saison et en hiver au moment où le bateau est mis en cale sèche.

Lors de l'achat du bateau, durant les discussions avec Frédéric Molina, il a oralement mentionné à plusieurs propriétaires que la visite sur cale des bateaux était possible, même conseillée, car Le Boat n'a rien à cacher. Les propriétaires qui le souhaitent, peuvent donner un nom à leur bateau. Ce nom figurera avec celui de Le Boat sur la « carte de circulation » du bateau – exemple : Calypso 7 / Flabelline II

La question est posée au sujet des immatriculations, cartes grises, etc.

Chez Le Boat, c'est Mme Stéphanie Pelgas qui est responsable des immatriculations au bureau de St-Jean-de-Losne). stephaniep@leboat.com tél. 03 80 27 03 56

Comité de pilotage (Copil) / rapport d'activité : il s'est occupé des sujets suivants depuis la dernière réunion :

Assurances : pour l'Italie et l'Ecosse la situation doit être éclaircie. Nous attendons une réponse de Le Boat. Par contre, pour les autres bases, les propriétaires qui ont souscrit à l'assurance collective à 250 €/an ne doivent pas laisser de caution ou verser une avance sur carburant.

La Check-list de prise en main du bateau est détaillée : Libre à chacun de l'utiliser ou non. Un nouveau document mis à jour sera envoyé à chacun prochainement.

Convoyages : Jacques Socolovert s'est proposé d'effectuer la diffusion des convoyages au sein du GPLB et d'effectuer une répartition équitable lorsque plusieurs intéressés s'annoncent pour des convoyages.

Pour un convoyage de bateau il faut au minimum deux personnes. Avec la fermeture de la base de Gray de nombreux bateaux devraient être transférés. Les intéressés pourront s'annoncer, rappeler notre intérêt pour des convoyages.

Etat des bateaux : il est proposé qu'en fin de croisière, après avoir rempli l'enquête de satisfaction destinée à la base, on photographie/scanne ce rapport et qu'on l'envoie au propriétaire du bateau, s'il est membre du GPLB.

Il est aussi question de numéroter les formulaires dans le but que tous soient lus par la direction Le Boat et qu'une éventuelle censure par la base soit évitée. Il serait bon d'annoncer les bons et les mauvais points à Chloé après une location. Lorsque des problèmes importants surviennent il est possible d'obtenir une compensation en rapport avec le préjudice subi.

Gasoil : selon Chloé, le propriétaire a le choix entre les heures moteur ou le nombre de litres consommés, voire même remettre le bateau après avoir fait le plein.

Suite à l'étude sur la consommation de gasoil faite par le GPLB en août 2017, Chloé Tep nous annonce que la suggestion C est acceptée par Le Boat.

Calculer un prix de l'heure unique à chaque croisière selon la formule

€/h calculé = (1,60 €/l x litres consommés) / heures moteur

*Exemple : plein 51,2 litres – heures 20,5 h - €/h calculé = 3,996 €/h
au lieu de 6,02 €/h. Coût réel à 1,60 €/l = 1,60 €/l x 51,2 l = 81,92 €
Coût calculé à 3,996 €/h = 3,996 €/h x 20,5h = 81,92 €*

Cette formule sera applicable à l'avenir pour les bases non homologuées (sous réserve du prix au litre 1,60 qui pourra évoluer – communication par le Boat avant le début de la saison 2018).

Quelle que soit la base, les propriétaires paieront ainsi le gasoil qu'ils auront consommé.

Il est proposé que nous puissions présenter dans les bases Le Boat qui sont mal informées, une fiche « droits et devoirs du propriétaire » signée par Chloé, lorsque des mises au point sont nécessaires.

Guidon propriétaire : l'idée de base est un signe de reconnaissance entre les propriétaires.

Vincent Dormois a proposé un guidon (drapeau triangulaire pouvant être fixé à la proue ou sur le bâbord du bateau).

Frédéric Molina et Chloé Tep y sont favorables. Le textile serait financé par Le Boat. Dimensions 30 x 60 cm. Il est proposé de le fixer sur une hampe télescopique à fixation rapide. Il y figurerait le logo « Le Boat » et une inscription « owner » (propriétaire en anglais).

La date de l'envoi est prévue pour avril 2018. Nous tenterons de négocier le financement par Le Boat du support à fixation rapide. Pour le textile, deux variantes sont possibles : une impression sur un textile transparent qui se voit sur l'autre face ou une impression sur les deux faces, ce qui le rendra plus épais. Les bords seront cousus pour une meilleure longévité. La mention « owner » devrait être positionnée suffisamment vers la pointe du guidon pour qu'on puisse la lire même en l'absence de vent.

Le Boat prévoit la commande de 150 pièces, ceci dans la perspective de nouveaux propriétaires ces prochains mois et ces prochaines années.

Nous chercherons un modèle de hampe à fixation rapide qui soit disponible rapidement. Le coût de revient devrait être inférieur à 10€.

Après discussion, les propriétaires présents marquent leur préférence graphique pour le Projet A avec la mention « Owner » en blanc. Cette suggestion sera développée par Vincent Dormois auprès de Chloé Tep.

J. Larroque communiquera à V. Dormois les coordonnées d'un fabricant de guidon.

Partage des points : à voir avec Le Boat pour le partage de points entre propriétaires.

Pour une utilisation par un frère, une sœur, etc. un courrier / courriel d'explication à Le Boat est nécessaire. Attention : L'assurance n'est valable que pour le/la propriétaire, son conjoint / sa conjointe et ses enfants. Un report de points d'une année à l'autre n'est pas possible. C'est une disposition contractuelle.

TVA / RSI : nous ne connaissons toujours pas la raison de la demande du N° de TVA de chaque propriétaire. Chaque propriétaire français a créé son entreprise afin de bénéficier de la restitution de TVA. Le Boat doit mentionner le nom de la personne à qui une somme est versée. Le service des impôts peut alors s'adresser à cette personne.

RSI : l'Administration fiscale n'a à ce jour rien demandé.

Planning des croisières : Eric Sacotte rassemblera les projets de croisières qui auront été transmis par les propriétaires et en communiquera périodiquement la liste à Christian Creusot qui la placera sur le blog : « **gdpleboat.eklablog.com** ».

Commission bases : fiches d'accès aux bases. C. Budry a dû repenser son projet.

Les documents « Base Info » renseignent sur les accès, les commerces à disposition dans les environs et les restaurants proches de la base. Ces documents peuvent être téléchargés (recherche par google « base info le boat »)

Commission Relation /Communication / Site : le blog du GPLB sert à la transmission des expériences et des conseils de chacun.

A voir également le blog de Jacques et Janine Baier : www.jappytoutou.eklablog.com

En résumé, Jean Larroque propose que plusieurs commissions qui ont fait leur boulot seront supprimées dans un souci de refonte et de simplification des documents. Le GPLB doit maintenir de bons contacts avec Le Boat, tout en veillant diplomatiquement à la défense de ses intérêts. Le présent CR sera communiqué à Chloé Tep.

Commission bateau : nous reformulerons la fiche de prise en main du bateau.

Suggestions et questions des propriétaires :

Tarifification du carburant : il est fait mention d'une expérience où la tarification à l'heure aurait été plus avantageuse.

Au vu des chiffres énoncés, nous en déduisons que cette expérience ne correspond pas à ce que la majorité des propriétaires désire. On rappelle qu'un moteur de bateau consomme 3, 4 voire 5 fois plus de carburant lorsqu'on atteint le maximum de sa puissance. A noter que la réduction de puissance du moteur s'effectue sur deux niveaux différents.

Avant le départ respectivement au moment de la prise en main du bateau, il est bon de contrôler le niveau de carburant et au besoin de demander un remplissage complémentaire.

Convoyage : en 2017 Jacques Socolovert n'a reçu que peu de propositions de convoys.

Cela proviendrait-il du fait qu'après la transmission des premières offres nous n'avons pas pu répondre favorablement à la majorité de celles-ci ?

Amarrages en Italie et en Ecosse : en Italie (alentours de Venise) il est proposé un abonnement de stationnement donnant accès à un certain nombre de lieux de stationnement pour une somme de 80 €.

A Venise la réservation d'une place à Marina Santa Elena coûte 65 € en passant par le Boat mais environ 200 € en payant sur place.

A ne pas oublier qu'il existe un abonnement comprenant le Vaporetto et l'entrée dans les musées.

Délai de dernière minute : un propriétaire propose un allongement du délai de réservation de dernière minute. Celui-ci correspond à une réservation de maximum 10 jours avant le départ selon mail de Chloé à M. Rainjonneau.

Aménagement / l'équipement des bateaux : un propriétaire aimerait que Le Boat améliore l'aménagement / l'équipement des bateaux. Il arrive souvent que la vaisselle soit dépareillée (valable surtout pour les verres et surtout dans les bases du sud de la France). Nous devrions pouvoir compter sur une gamme uniforme d'articles de vaisselle, d'accessoires de cuisine et de cafetières. Problèmes similaires concernant les crochets / barres pour faire sécher les linges et les habits.

A Jarnac, le bateau proposé avait une vaisselle sale. Comme cela a été découvert après le début de la navigation, l'équipage a commencé par laver toute la vaisselle.

Les prix des parkings fermés devraient être réduits pour les propriétaires. Nous ne ferons toutefois pas de demande spéciale sur ce sujet.

Forfait de 150€ : Italie + Ecosse, nous apprenons que désormais les frais de mise à disposition de 150 € ne seront plus demandés pour ces bases où l'on doit payer 25% du tarif de location.

Dernière minute : les premiers résultats partiels de l'enquête menée auprès des propriétaires et dépouillée par André Lafond, 32 % des croisières de propriétaires signalaient des problèmes. Les résultats complets seront publiés avant le 15 mars par Jean Larroque.

En Bretagne on nous faisait remarquer que les rapports de fin de croisière servent aussi à la notation des bases.

Prochaine réunion des propriétaires : suite à la découpe de la France en 4 cadrans, c'est au tour du cadran OUEST, les 3 autres cadrans EST (St Jean de Losne), SUD (Castelnaudary) et NORD (Reims) ayant déjà organisés leur réunion.

Merci à Gérard Rainjonneau qui se propose d'organiser la réunion à La Rochelle en février 2019.

Pour le compte-rendu : Claude Budry

Le Comité de Pilotage du GPLB le 14 février 2018